

<https://www.francetransactions.com/perp-epargne-retraite/AGIPI-PAIR.html>



# AGIPI (PAIR)

- PERP Epargne Retraite -



Publication date: mardi 26 janvier 2021

---

Copyright © Guide épargne et placements pour 2021 - Tous droits réservés

---

# AGIPI

La renommée association d'assurés pour la Retraite, l'Épargne, la Prévoyance et la Santé AGIPI propose des solutions qui répondent aux besoins de protection liés à chaque étape de la vie : protection de la famille et de l'activité professionnelle, protection du patrimoine, de la retraite et du grand âge. AGIPI est partenaire d'AXA.

# PAIR

PAIR pour Plan Agipi Innovant pour la Retraite est un PERP assuré par AXA, un PERP différent des autres. Ce PERP permet en effet de bénéficier d'une rente minimum garantie avec notamment l'utilisation d'un système de points. Il permet également de placer sur des unités de compte pour ceux qui le souhaitent.

## Avantage fiscal du PERP

De plus en plus connu, l'avantage fiscal du PERP n'est plus à présenter. Le Fisc, calcul pour tous les contribuables, le montant qu'ils peuvent défiscaliser en versant sur un PERP. C'est unique en son genre. Cf [fiscalité du perp](#).

## PAIR AGIPI : un plan d'épargne retraite sécurisé

Le volet en points vous garantit la sécurité et la lisibilité d'une retraite calculée en points de retraite AGIPI. Vos versements sont systématiquement convertis en points. En fonction de votre âge et du montant de vos versements investis sur ce volet, en nombre de points vous est attribué. Ces points sont définitivement acquis, leur nombre et leur valeur ne peuvent jamais diminuer. La valeur du point évolue au 1er juillet de chaque année. A tout moment, vous connaissez le montant minimum de votre future retraite Pair ; il vous suffit de multiplier votre nombre de points par la valeur de service du point de retraite AGIPI.

- Historique de revalorisation des points

Revalorisation annuelle moyenne de + 1,54 % de la valeur du point de retraite entre 2010 et 2014, ce qui nettement supérieur aux régimes publics de retraite complémentaire Agirc et Arrco.

## PAIR : un PERP plébiscité par les épargnants

Les Français prennent pleinement conscience qu'épargner pour sa retraite est devenu nécessaire, et que ce besoin sera de plus en plus obligatoire. Ainsi, le contrat Pair Agipi continue son fort développement. Le nombre total d'adhésions est de 49.719 en 2015, en très forte hausse (+26 %). Les cotisations 2015 sont de près de 200 millions d'euros, en hausse de 20%.

### Des frais de gestion clairement annoncés

- **Frais de dossier** : aucun.
- **Frais sur versement** : 5 % maximum.
- **Frais de réorientation** : 0,80 % maximum.
- **Frais de changement de gestion** : 0,80 % maximum.
- **Frais de gestion pilotée** : 0,60 % annuel maximum de la part du compte de retraite investie sur les supports en unités de compte.
- **Frais d'arrérage de rente** :  
5 € si trimestriel, 2 € si mensuel.
- **Frais de transfert** : 5 % maximum.
- **Frais annuels de gestion** :
  - **Volet en points** : 15 % du taux moyen des emprunts d'État sans pouvoir dépasser 0,80 % du compte de retraite.
  - **Supports en unités de compte** : 1 % annuel maximum (plus frais éventuels supportés par chaque support et indiqués dans l'annexe « Notice de présentation des SICAV et du FCPR des contrats AGIPI »).

Tous les frais sont indiqués dans la notice du contrat.

AGIPI (PAIR) : frais © stock.adobe.com

## Des frais élevés, une négociation sans doute possible ?

Les frais sur versements affichés sont élevés : 5% ! Il existe sans doute un moyen de négocier ce montant avec votre intermédiaire financier. Par contre, les frais de transfert sont également élevés. Fixés à 5%, il ne vaudra mieux ne pas changer d'avis...

Des frais sur rentes plutôt attractifs...

Les frais sur rentes pénalisent les petits épargnants, car ils sont forfaitaires : 5 euros par arrérage trimestriel. En revanche, ils sont favorables aux gros montants. Les options de rente viagère sont inférieures à ce que l'on trouve dans la moyenne des produits.